

BULLETIN D'ADHESION 2019

Raison sociale _____

Représenté(e) par M. Mme _____ Prénom _____

Agissant en qualité de _____

Adresse _____

CP /___/___/___/___/___ Ville _____

Téléphone /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___ Mobile/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

CHAMPS OBLIGATOIRES À REMPLIR

Courriel (1) _____ @ _____

Type d'entreprise : Association CFA Lycée professionnel Ecole privée hors contrat

Ecole privée sous contrat EURL SARL SA SAS Autre _____

N° Siret _____ Code A.P.E : _____

Date de création de l'entreprise : _____

Total du nombre de salariés dans votre entreprise au 31/12/2018 : _____

dont : Personnel administratif : _____ Professeurs permanents : _____ Vacataires _____

Contrat de Professionnalisation : _____

Diplômes de la filière préparés :

CAP ECP BP ECP Bac Pro ECP

BTS MECP Options Cosmétologie Management Animation Marque

CQP : SPA praticien SPA manager Autres (à préciser) :

RNCP : Titre (à préciser) _____

Diplômes hors filière à préciser : _____

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à CNEP

A l'attention de la FFEEP/Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél. +33 (0)2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEEP/>

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

MONTANT DE VOTRE COTISATION 2018 Net de taxe.

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

Membre usager

580€ net de taxe pour la 1^{ère} école (voir l'extrait des statuts de la FFEEP ci-dessous)

300€ net de taxe à partir de la 2^{ème}

300€ x = (à multiplier par le nombre d'écoles)

- Je paie en une fois par chèque à l'ordre de Fédération Française des Ecoles d'Esthétique Parfumerie - FFEEP

Chèque n° _____ Banque _____

- Je procède à un virement à l'ordre de la Fédération des Ecoles - FFEEP (RIB en page 3)

Extrait des statuts de la FFEEP

Membre usager

Les demandes d'adhésions comme Membre usager sont adressées au siège social de la Fédération. Elles sont soumises à agrément.

L'agrément est accordé ou refusé au Candidat sur décision du Bureau de la FFEEP dans un délai de 45 jours suivant le dépôt d'une candidature. La décision n'a pas à être motivée.

Chaque Membre usager doit, tout au long de sa période d'adhésion :

- Respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables, notamment celles indiquées dans le Code de l'éducation, dans le Code du travail (pour la formation professionnelle continue), dans le Code de la santé publique et dans le Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques ;
- Respecter les référentiels de l'Education Nationale pour les diplômes du secteur esthétique ;
- Avoir satisfait aux obligations de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Respecter les valeurs de la République ;
- Régler le montant de la cotisation de l'année en cours.

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à CNEP

A l'attention de la FFEEP/Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél. +33 (0)2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEEP/>

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

BULLETIN D'ADHESION 2019

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire : FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES - FFEED

Domiciliation: SG PARIS ST HONORE (03031) 74 RUE FBG ST-HONORE 75008 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03031	00050085826	58

IBAN: FR76 3000 3030 3100 0500 8582 658

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP

Tampon de votre entreprise obligatoire

Fait, le _____ 201 _____

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à CNEP

A l'attention de la FFEED/Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Chartres

Tél. +33 (0)2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEEP/>

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P



CHARTRE de La Fédération Française des Ecoles d'Esthétique Parfumerie

Un enseignement de qualité au service de l'insertion professionnelle

Au-delà de l'efficacité d'un enseignement dynamique, la Fédération Française des Ecoles d'Esthétique Parfumerie – FFEED- défend une conception humaniste de la formation grâce à une pédagogie innovante pour favoriser la réussite aux examens et l'accès à toutes les opportunités de l'insertion professionnelle.

Sa vocation est ainsi fondée sur le respect de la personne, la vérité de l'information et le droit à un enseignement de qualité.

Pour atteindre cet objectif, la FFEED est profondément enracinée dans le Monde de la Beauté du Bien-être et de la Parfumerie.

Elle développe un tissu relationnel très fort dans chaque Région par sa présence permanente dans les salons professionnels, débats, rencontres, forums...

Par son affiliation à la CNEP qui siège en 19^{ème} CPC de l'Education Nationale, la FFEED est informée en temps réel notamment de toutes les évolutions liées aux modifications et réformes des diplômes professionnels.

Par l'UPB, syndicat professionnel représentatif affilié à la CNEP, la FFEED est informée en temps réel des évolutions de la Convention Collective de l'esthétique-cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

Par l'UPB, la FFEED est également informée des décisions de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en termes de financement des différentes formations diplômantes et qualifiantes.

Elle s'affirme comme l'interlocuteur privilégié des instances régionales et nationales pour représenter la Profession notamment près des services formation des Conseils Régionaux et du Pôle Emploi.

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à la CNEP

A l'attention de la FFEED-Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Paris

Tél. +33 (0)2 2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEED/>

Article 1 : Projet éducatif

Les écoles-membres de la FFEED respectent le code de déontologie de la profession et assurent une double mission : formation et insertion professionnelle

Les femmes et les hommes dirigeant les Etablissements de formation adhérents à la FFEED sont tous animés de cet idéal commun et s'engagent à mériter la confiance des étudiants et de leur famille en développant des programmes diplômants et qualifiants qui garantissent leur avenir professionnel.

Article 2 : Engagement des Ecoles et /ou Centres de Formation adhérentes à la FFEED

Les Ecoles et /ou les Centres de Formation de la FFEED s'engagent à :

- respecter les valeurs de la République.
- respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables, notamment celles indiquées dans le Code de l'éducation, dans le Code du travail (pour la formation professionnelle continue), dans le Code de la santé publique et dans le Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques
- faire assurer les formations dispensées par du personnel qualifié. Les enseignants doivent pouvoir justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle et/ou être agréés par l'autorité administrative. Le niveau de qualification du corps professoral est en adéquation avec l'objectif éducatif de chaque formation. Le Corps professoral est placé sous l'autorité de la Directrice Pédagogique de l'Etablissement
- Satisfaire aux obligations de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et respecter les dispositions des Décrets relatifs à la qualité des actions de la formation professionnelle continue
- respecter les référentiels de l'Education Nationale pour l'ensemble des diplômes préparés
- respecter les référentiels des Titres RNCP et /ou des CQP préparés
- proposer des formations qualifiantes qui répondent aux besoins de la Profession

Article 3 : Recrutement des élèves

Seuls les candidats ayant le niveau d'études requis pourront faire l'objet d'un recrutement.

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à la CNEP

A l'attention de la FFEED-Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Paris

Tél. +33 (0)2 2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEED/>



CHARTRE **de** **La Fédération Française** **des Ecoles d'Esthétique Parfumerie**

Le niveau d'accès exigé pour chaque formation est indiqué dans les brochures documentaires et rappelé lors des entretiens individuels et collectifs.

Article 4 : Suivi individualisé des élèves

Les écoles et / ou les Centres de Formation, membres de la FFEED assurent à chaque élève un suivi Individualisé, et adressent un relevé de notes trimestriel.

Article 5 : Conditions de travail des élèves

Les Ecoles et/ou les Centres de Formation, membres agréés de la FFEED offrent à leurs élèves des conditions d'études dans des espaces qualitatifs équipés des matériels aux normes, permettant le suivi des formations théoriques et pratiques en conformité avec les dispositions légales.

Elles doivent notamment disposer pour l'enseignement pratique, d'au moins de 2 salles de soins de beauté et de bien-être adaptées, réservées à la formation, qui répondent aux règles en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'accueil et aux préconisations de la Norme AFNOR Référence XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être »

Article 6 : Conditions de travail des équipes pédagogiques

Les écoles et /ou les Centres de Formation, membres agréées de la FFEED offrent à leurs équipes pédagogiques et administratives des espaces et des outils de travail permettant la préparation des cours, en conformité avec les dispositions légales et adaptés aux évolutions numériques.

Article 7 : Recherche et développement

Les écoles et / ou les Centres de Formation, membres de la FFEED bénéficient chaque année de séminaires pédagogiques qui permettent d'actualiser en permanence les connaissances techniques et les méthodes d'enseignement de leurs formateurs.

La FFEED met à disposition de ses membres toutes les ressources pédagogiques portant sur les évolutions réglementaires liées à l'exercice professionnel.

Article 8 : Communication

Les brochures ou documents utilisés aux fins d'information des élèves, des étudiants et des familles contiennent des informations fiables et vérifiables. Elles sont conformes à l'article L471-3 du Code de l'Education.

Article 9 : Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à la CNEP

A l'attention de la FFEED-Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Paris

Tél. +33 (0)2 2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEED/>



CHARTRE de La Fédération Française des Ecoles d'Esthétique Parfumerie

Nom et prénom du chef d'établissement

.....

Raison sociale de l'établissement

.....

Adresse de l'établissement

.....

.....

Code Postal

..... Ville.....

Téléphone

Mobile.....

.....

Télécopie.....

.....

E-mail :

@.....

Fait à

le.....

.....

Votre Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

tampon de l'entreprise obligatoire

A RETOURNER PAR COURRIER SIMPLE à la CNEP

A l'attention de la FFEED-Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

12 Rue St Michel 28 000 Paris

Tél. +33 (0)2 2 34 40 02 82 E-mail : cnep@cnep-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884 – APE 9411Z - Immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 19761 – Siret 823 929 526 00023

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/FFEED/>